



Direction régionale de la Jeunesse et des Sports

I – UN SERVICE DE L'ETAT

La direction régionale de la Jeunesse et des Sports est un service déconcentré du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. C'est une administration dont la compétence territoriale est celle du département.

II – SES MISSIONS

Elles sont multiples :

Contrôle, réglementation :

- ❖ suivi de l'application de la réglementation sportive,
- ❖ protection des mineurs et des usagers (centres de vacances et de loisirs, éducateurs et établissements sportifs),
- ❖ mission nationale spécifique pour les activités du ski et de la montagne.

Promotion, développement :

- ❖ mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de jeunesse, sport et vie associative,
- ❖ conseil et accompagnement pour l'animation et la promotion du sport,
- ❖ conseil et accompagnement en matière de jeunesse et d'éducation populaire,
- ❖ mission de conseil auprès des collectivités territoriales,
- ❖ suivi et conseil en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs,
- ❖ aide à la professionnalisation de l'encadrement,

Formations, examens :

- ❖ organisation des formations et examens,
- ❖ délivrance des diplômes,

III – LES SERVICES DE LA DRJS

Ils sont au nombre de cinq et sont placés sous l'autorité des inspecteurs et du directeur régional de la Jeunesse et des Sports. Etudions les ci-après :

• Développement du sport

Ce service gère les dossiers suivants :

- ❖ agrément des associations sportives,
- ❖ suivi du dispositif Plan Sport Emploi,
- ❖ FNDS (Fonds national pour le développement du sport), et projets de développement de la vie associative sportive,
- ❖ promotion des fonctions sociales et éducatives du sport,
- ❖ manifestations sportives sur la voie publique,
- ❖ suivi des piscines, des plans d'organisation de la surveillance et des secours, examens,
- ❖ le sport professionnel,
- ❖ aide aux projets associatifs pour la promotion du sport.

• Jeunesse et éducation populaire

Dossiers gérés :

- ❖ politiques éducatives locales (CEL : contrats éducatifs locaux),
- ❖ politique de la ville,
- ❖ politiques européennes (service volontaire européen...),
- ❖ agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- ❖ conseil départemental et conseils locaux de la jeunesse,
- ❖ dispositifs Envie d'Agir, Défi-jeunes, Juniors Associations, Fonds d'initiative des jeunes,
- ❖ accompagnement des projets associatifs pour : le théâtre, le livre, la lecture, la fête du jeu, le cinéma, les musiques actuelles,
- ❖ suivi des problèmes relatifs à la citoyenneté, aux conduites addictives,
- ❖ ateliers relais, Info-jeunesse, engagement des jeunes,
- ❖ aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP, CNDVA...).

• Vie associative réglementation

Ce service prend en charge les missions suivantes :

- ❖ la promotion des centres de vacances et de loisirs,
- ❖ la protection des mineurs (centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement),
- ❖ le soutien au développement de la vie associative,
- ❖ la réglementation des établissements d'activités physiques et sportives,
- ❖ la réglementation des éducateurs sportifs,
- ❖ le contrôle et l'application de la réglementation, le contentieux,
- ❖ l'instruction des dossiers BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances ou de loisirs),
- ❖ le suivi des cursus et des examens BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

• Examens formations pôle montagne

Ce service organise :

- ❖ la formation au tronc commun général en contrôle continu,
- ❖ la formation au tronc commun montagne,
- ❖ la formation accompagnateur en moyenne montagne,
- ❖ la préformation ski alpin,
- ❖ la formation au BEESAN (diplôme d'Etat relatif aux activités de la natation),
- ❖ les examens (montagne principalement, mais aussi natation, hockey...),
- ❖ l'ouverture et la prolongation des livrets de formation,
- ❖ les contrôles ski alpin et alpinisme,
- ❖ la coordination nationale des examens et formations du ski alpin,
- ❖ la qualification des étrangers et migrants communautaires des activités montagne et ski,
- ❖ un rôle national d'information et de conseil dans les domaines du ski, de l'alpinisme et disciplines associées.

• Services généraux

Ils ont pour objectifs d'assurer le fonctionnement de la direction régionale de la Jeunesse et des Sports.

IV – POUR EN SAVOIR PLUS

Direction régionale de la Jeunesse et des Sports

10, boulevard Carnot

BP 1530

21034 DIJON CEDEX

Tél. : 03 80 68 39 00 - Fax : 03 80 68 39 01

www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr - dr021@jeunesse-sports.gouv.fr